SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit → ANTI ADHÉRENT SOUDURE TECHPRO - Bidon

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange ou utilisations déconseillées

Produits de soudage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur → Foussier - ZA du Monné, 21 rue du Châtelet - 72700 Allonnes - France.

Renseignements → Téléphone : +33 (0) 2 50 821 821 / Fax : +33 (0) 2 50 821 822.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse : Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique) : 145

Belgique : Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Physique	Non classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé	Non classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement	Non classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.
Autres dangers	Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.
Autres dangers	Non classifié

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008

Aucun	P280-1 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P333/313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations additionnelles sur les dangers	Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
triéthanolamine	01-2119488930-28	102-71-6	203-868-0	1-5	-	-	B
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	-	2634-33-5	220-120-9	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315, H318,H317, H400	X
Explication des notes							
B : Substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							
X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements.
Ingestion	Peut causer des troubles gastro-intestinaux.
Contact avec la peau	Peut déclencher une réaction allergique. Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux : CO,CO2.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau.

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Supprimer les points d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières.

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de soudage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	Méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
triéthanolamine	102-71-6	VME	5 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate.
Protection individuelle	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit. La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante. Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
Inhalation	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée	Masque antigaz contre les vapeurs organiques (type A).
La peau et les mains	Dans des conditions d'utilisation correcte, l'utilisation de gants jetables est suffisante pour protéger la peau d'une exposition accidentelle. Un gant abîmé doit immédiatement et impérativement être remplacé afin d'assurer une protection optimale durant toute la durée totale d'utilisation du produit.
Gants recommandés	Nitrile

Les yeux	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166..

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique	Liquide
Couleur	Laiteux
Odeur	Neutre
pH	9.1-9.5
Point/intervalle d'ébullition	> 100 °C
Point d'éclair	none Aucun(e)
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Limites d'explosion : limite supérieure	Non applicable
Limites d'explosion : limite inférieure	Non applicable
Pression de vapeur	Non connu
Densité relative	0.99 g/cm^3 (à 20°C)
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité	> 200°C
Viscosité	< 7 mPa.s (@ 40°C)

9.2 Autres informations

COV = composés organiques volatils	blank

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.4 Conditions à éviter

Éviter surchauffage.

10.5 Matières incompatibles

Agent comburant fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

CO, CO2.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau	Peut entraîner irritation. Peut déclencher une réaction allergique.
Contact avec les yeux	Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques

Composants dangereux	N°CAS	Méthode	
Triéthanolamine	102-71-6	LD50 oral rat	6400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nonclassifié.

Données ecotoxicologiques :

Composants dangereux	N°CAS	Méthode	
Triéthanolamine	102-71-6	LC50 poisson	1460 mg/l
		EC50 daphnie	609.9 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable rapidement - OECD 301B.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangeureux pour le transport

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition : Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe : Non applicable.

ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement : Non

IMDG - Polluant marine : No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel : Non applicable

IMDG - Ems : Non applicable

IATA/ICAO - PAX : Non applicable

IATA/ICAO - CAO : Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles Tableau n°	Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines. Tableau n°49bis : affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine. Tableau n°65 : lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Explication des mentions de danger	- : - H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Acronyms and synonyms :	VME = valeurs limites de moyenne d'exposition VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité.
Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite du fournisseur.